

Fusion des annexes sur décision unilatérale de l'employeur, de quoi parle-t-on ?

Au 1^{er} Juillet 2022 l'ensemble des agents contractuel-e-s seront régité de la même manière.

Les différentes étapes :

1. **MARS** : Les agents contractuels, comme statutaires, vont recevoir un courrier informatif précisant le nouveau cadre contractuel tels que la classification, l'ancienneté ou le nouveau système de rémunération. Fini les lettres de qualification de l'agent, comme du poste, mais ceux-ci seront repris en chiffres (EX : qualif B devient : classe 2, annexe A1 classe B devient : classe 2 ou bien encore la qualif D devient : classe 4, annexe A1 classe D devient : classe 4). Pour les annexes C, cela permettra d'avoir un cadre d'équivalence.
2. **MAI** : Chaque agent contractuel recevra un courrier reprenant l'ensemble des composantes de sa rémunération qui permettra de prendre en compte des décisions de la NAO 2021 et des décisions issues des notations de cette année. **C'est à partir de ce moment que les recours seront possibles en cas de désaccord sur la classification, l'ancienneté...**
3. **JUILLET** : L'ensemble des agents contractuels aura sa nouvelle fiche de paie avec 2 lignes principales de rémunération, une reprenant le salaire (traitement, PFA, prime de travail), **excepté les conducteurs et les agents d'accompagnement qui auront une ligne spécifique concernant leur prime train ou de traction, et la 2^{ème} reprenant l'ancienneté, aussi bien pour les agents d'exécution, maîtrise ou cadre. Sur la paie de juillet sera versée également la part de la PFA pour la période de Janvier à Juin 2022.**
4. **OCTOBRE** : Fin des possibles réclamations sur les éléments de rémunération pris en compte par la direction dans le nouveau calcul de la rémunération qui auront été faites auprès d'un représentant SUD-Rail pour avoir la possibilité d'un regard tri-partite (Agent, représentant SUD-Rail, direction).



Pour aller plus loin, SUD-Rail a obtenu quelques garanties supplémentaires pour la mise en place :

- Pour les salariés contractuels placés sur la classe B et titulaires du BAC : Dans le cadre de la fin de l'annexe A1 du GRH00254 au 1^{er} juillet 2022, les sociétés examineront **systematiquement** la situation particulière de ces salariés afin de déclencher le cas échéant de manière anticipée les majorations dont ils auraient pu bénéficier d'ici le 31 décembre 2022.
- Pour les contractuels utilisés sur un poste de réserve : De nouvelles règles de calcul de la **prime de réserve seront définies** courant 2022 afin d'assurer des règles communes pour tous dans les 5 S.A SNCF.
- Pour l'ensemble des agents contractuels : Maintien des revalorisations qui devront se faire conformément aux recommandations fixées par les sociétés dans les notes de cadrage (*actuellement pour les salariés exécution/maîtrise 3 à 6%, et pour les cadres de 4 à 10%*) lors de changement de poste de classe supérieure ou de prises de responsabilités supérieures.
- A l'approche des notations qui concernent également l'ensemble des agents contractuels, **il a été précisé qu'un examen particulier** cette année serait effectué pour les agents contractuels annexe A1 qui sont proches de pouvoir prendre les 10% ou 5% vu que c'est la dernière année de notation sous cette forme.

Tu es contractuel-le, contacte ton délégué de notation SUD-Rail qui saura t'aider dans ta démarche de réclamation !!!



**Salaires, contrat de travail,
mutuelle, augmentations,
nouvelle classification,
prime d'ancienneté...**

SUD-Rail aux côtés de tous les CONTRACTUE-LE-S !



3 Manières d'avoir Aide et Conseils !

LE TELEPHONE :

01 42 43 94 74

(Tous les mercredi et jeudi de 9H00 à 16h30)

L'adresse mail :

contractuel-le-s@sudrail.fr

(tous les jours 24/24)



L'application SUD-Rail

**Tu es contractuel-le, tu t'interroges
sur tes droits, sur la réglementation,
sur ton contrat de travail...**

**CONTACTE
SUD-Rail !**

FÉDÉRATION SUD-Rail - 17 BOULEVARD DE LA LIBÉRATION 93200 ST DENIS
TEL : 01 42 43 35 75 @ : sud.rail.federation@gmail.com
FAX : 01 42 43 36 67 INTERNET : www.sudrail.fr
FACEBOOK : @sudrailofficiel
TWITTER : @Fede_SUD_Rail

Union
syndicale
Solidaires